

# COMMUNE DE L'ÉTOILE

## CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 19 FEVRIER 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry BAILLY, Maire.

**Présents** : Mmes M. DULLIN – R. JAMES-INGRAND – E. GOYDADIN – J. PISKIN – M. ROUSSOT  
MM. J-G. ROBLIN – M. CONDEMINE - A. CHAMBARD – P. BAZIN

**Excusés** : Q. PLUBELLE (pouvoir à A. CHAMBARD) – I. THEVENET (pouvoir à P. BAZIN) – S. BENOIST (pouvoir à J-G. ROBLIN)

**Secrétaire de séance** : A. CHAMBARD

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 15 janvier 2025.

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

#### COMPTE FISCAL UNIQUE

**N°5/25** Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant les éléments ci-dessous pour l'année 2024,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	TOTAL
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		136 254.77		22 652.73	0.00	158 907.50
Opérations de l'exercice	431 397.85	450 997.24	145 410.03	16 802.45	576 646.53	468 465.76
TOTAUX	431 236.50	587 918.08	145 410.03	39 455.18	576 646.53	627 373.26
Résultats de clôture		<b>155 854.16 €</b>	<b>-105 954.85 €</b>			<b>49 899.31 €</b>
Restes à réaliser	0	0	0	0		<b>0</b>
RÉSULTATS DEFINITIFS		<b>155 854.16 €</b>	<b>-105 954.85 €</b>			<b>49 899.31 €</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le compte fiscal unique.**

#### TAUX IMPOTS LOCAUX

**N° 6/25** Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir les taux actuels suivants :

- Foncier bâti : 43.39 %
- Foncier non bâti : 38.03 %
- Taxe habitation : 9.21 %

## **TRAVAUX INVESTISSEMENTS SIVOS**

**N°7/25** Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve l'ensemble des travaux d'investissements (toiture et électricité) du SIVOS pour l'école maternelle.

### **POSTE REDACTEUR PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**N°8/25** Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création du poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- **DIT** que ce poste est de 35 heures hebdomadaire

### **LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX**

**N°9/25** Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas réviser les loyers des logements communaux pour 2025
- **DIT** que les loyers resteront ceux définis en 2024.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

La réunion est levée à 22h10.

Prochaine réunion le mercredi 19 mars à 20h.

Le secrétaire de séance

Le Maire